

ADFPA 05

Où se renseigner

Michaël PEREIRA

ADFPA 05

10, rue des Silos -
05000 GAP

Tél : 04.92.52.15.15

Fax : 04.92.51.95.88

e-mail :

adfpa@adfpa05.asso.fr

Site internet :

<http://www.adfpa05.asso.fr>

N° organisme de formation :
93.050.012.705



Nos autres formations

Productions animales

- Dressage de chiens de berger et chiens de protection
- Découpe des carcasses ovines
- Initiation à l'homéopathie et à l'aromathérapie pour son élevage
- Initiation au Shiatsu équin

Comptabilité de l'exploitation agricole - Juridique

- Création de sociétés agricoles
- Comptabilité - Gestion
- Saisie informatique de la comptabilité
- Régime d'imposition : réel ou forfait. Quelles incidences ?

Informatique

- Maîtrise de l'ordinateur
- Création de site Internet
- Traitement de texte, tableur
- Logiciel Boviclic
- Les réseaux sociaux
- Travailler ses photos pour ses supports de communication

Emploi et travail

- Maîtres-exploitants
- Accueillir et manager une personne sur son exploitation
- Elaboration du document unique pour les entreprises de travaux paysagers

Diversification – Tourisme - Accueil

- Optimiser ses ventes de produits fermiers
- Réglementation hygiène alimentaire
- Réglementation en matière d'étiquetage
- Conduite d'un autoclave
- Plantes médicinales – Plantes sauvages
- Vannerie

Autres

- Soudure: utiliser les différentes techniques
- Certificat individuel : produits phytosanitaires

L'ADFPA vous propose

Initiation au Shiatsu équin



**2 journées de formation :
mardi 11 et jeudi 27 octobre
2016**

ADFPA 05 – 10, rue des
Silos – 05000 GAP

04.92.52.15.15



Apprenez les bases du shiatsu-équin.

Vous possédez chevaux, ânes, poneys... et voulez contribuer à leur bien-être ?

Cette formation vous aidera à mieux comprendre en quoi consiste cette pratique et comment l'appliquer sur votre animal

Contenu

- Découvrir ce qu'est le shiatsu-équin et ses grands principes
- Mieux comprendre les différentes applications possibles et leurs intérêts
- Savoir appliquer les grands principes du shiatsu-équin sur son animal

Validation des acquis

- Les acquis des stagiaires seront validés tout au long des deux séquences afin que les élèves et élèveuses puissent progresser sur leur réflexion ainsi que sur l'acquisition de connaissances et compétences sur la thématique.
- 1 attestation de formation vous sera délivrée.

Conditions sanitaires à respecter pour vos équidés

Vous avez la possibilité d'amener vos propres équidés à la condition qu'ils soient à jour de leurs vaccinations (grippe, notamment) : attestation à fournir à l'ADFPA 05.

Les personnes venant avec leur propre cheval doivent avoir le livret signalétique, le transpondeur ainsi que le vaccin de la grippe à jour.
Pour ceux qui le souhaitent, leur cheval peut être mis en paddock (10€/j) ou en box (15€/j) la journée de stage (pour éviter l'attente attaché).

Organisation pratique

Horaires et lieu : De 9 h 00 à 17 h 00 – Lieu : aux Ecuries de Montmaur (sur la commune de Montmaur).

Déroulé :
les 2 journées se dérouleront au centre équestre.

Pour le midi : pique-nique tiré du sac pour continuer les échanges durant le temps des repas.

Intervenante : Laurence BUSSY , diplômée de l'école française de shiatsu-équin en 2009

Conditions financières

Pour les agriculteurs, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.

Les autres statuts : pour connaître le coût à la journée, merci de nous contacter directement par mail ou par téléphone.

Agriculteurs le saviez-vous?

Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement : Contact ➔ 04 92 58 63 66

Bulletin d'inscription

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL):.....

Adresse :

Tél. : Mail :

Je m'inscris à la formation : les 11 et 27 octobre 2016

Initiation au shiatsu équin

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :

oui Non

Conditions Générales de services

Article 1 : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

Article 2 : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

Article 3 : l'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

Article 4 : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

Article 5 : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un justificatif (attestation MSA, attestation du point info installation, etc).

Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

BULLETIN A RENVOYER A:

ADFPA 05, Michaël PEREIRA - 10 rue des Silos - 05000 GAP
Ou par mail: adfpa@adfpa05.asso.fr